

# FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.

Montreuil,  
le 13 janvier 2010

Le Bureau Fédéral s'est réuni le 12 janvier 2010 afin d'analyser les réponses à nos revendications.

La seule réponse que nous avons eue concerne le décret qui a été voté pendant les fêtes concernant l'amiante.

Ce courrier semble répondre favorablement à nos attentes, mais nous allons rester quand même vigilants à l'application qui sera faite du décret dans les différentes CRAM.

Les salariés portuaires ne devront pas être pénalisés et nous réagirons si tel était le cas.

Ensuite, en ce qui concerne l'extension du champ d'application de la nouvelle Convention Collective Nationale aux ports de pêche et aux ports fluviaux, nous pouvons dire que nous sommes en bonne voie pour trouver une rédaction satisfaisante pour les ports de pêche, grâce au travail effectué par la Fédération en collaboration avec les Camarades de Lorient. Cette finalisation sera la réparation de l'injustice subie depuis 1992 par les dockers des ports de pêche.

Par contre, pour les ports fluviaux, malgré les évidentes similitudes entre les travailleurs des ports fluviaux et des ports maritimes, nous n'avons pas encore obtenu satisfaction.

Le gouvernement a mis en place une réforme des ports maritimes pour unifier le travail dans les ports, il prévoit une réforme des ports fluviaux, la nouvelle CCN unifiée doit être le socle commun de tous les travailleurs portuaires, qu'ils soient des ports fluviaux ou maritimes. De plus, on s'aperçoit que les opérateurs ou manutentionnaires des ports fluviaux sont souvent les mêmes que dans les ports maritimes.

Sur l'emploi, les retours des Camarades des GPM montrent que :

- *L'accord cadre n'est pas respecté.*
- *3 départs pour 1 embauche dans certains ports.*
- *Aucune recherche de pérennisation des emplois lors de la création de filiales.*
- *La réinternalisation de certaines tâches n'est recherchée que pour compenser les sureffectifs dus à la perte ou l'impossibilité pour les GPM de continuer certaines activités.*

- *Le cousu-main n'est pas respecté à Rouen.*
- *Investissements : alors que le gouvernement annonce un investissement de 174 millions d'euros sur la période 2009-2013 pour l'ensemble des ports français, la Belgique a investi 600 millions d'euros par an entre 2000 et 2006 pour ses 4 grands ports.*

Les ports vont vendre des outillages vieillissant à bas prix à certains « petits » manutentionnaires qui ne pourront peut-être pas les entretenir correctement, mais surtout ne pourront pas les remplacer lorsqu'ils seront devenus totalement obsolètes.

Le gouvernement est-il en train de vendre les ports français aux armements ou à de grands groupes capitalistes ? Car si l'Etat ne garantit pas à ces manutentionnaires qui ne voulaient pas de la réforme, les moyens de continuer à exister, c'est ce qui arrivera avec tout ce que cela comporte en termes de conséquence sur l'emploi.

Des directions de ports annoncent même dans les médias, que si l'Etat n'intervient pas dans les deux années à venir, leur situation économique deviendra catastrophique. Avec de telles déclarations, on voit bien que le développement portuaire n'est pas à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la pénibilité, les réponses du Ministre sont trop évasives. L'Etat doit dès aujourd'hui s'engager, dès lors que le dossier aura été finalisé avec l'UNIM et l'UPF, à regarder quelles dispositions il pourra mettre en place afin de faciliter la mise en place du dispositif (*aide pour le démarrage, allègement de charges pour le financement, etc., ...*).

**Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de fixer un ultimatum au Ministre Dominique BUSSEREAU afin qu'il organise une réunion avec l'ensemble des directeurs de ports et un représentant des manutentionnaires de chaque place portuaire.**

Nous poserons nos questions et évoquerons toutes nos inquiétudes et chacun devra s'engager en donnant des réponses claires et sans équivoque. Cette réunion devra avoir lieu avant le 12 février 2010.

**Dans le cas contraire, dès le 12 février, les actions dans les ports s'intensifieront.**

Camarades, en mettant en place cette réforme, le gouvernement s'était engagé sur :

- ✓ La création d'emploi.
- ✓ Le développement portuaire.

- ✓ Les investissements de l'Etat pour faire des ports français de grands ports européens.
- ✓ Sur la garantie de l'emploi des salariés actuels.
- ✓ Sur l'engagement de négociation d'une convention collective regroupant l'ensemble des salariés portuaires et sur un accord permettant la réparation du préjudice subit par les portuaires du fait de la pénibilité de leurs métiers.

Pour toutes ces raisons, le combat mené par tous unis au sein de la Fédération Nationale des Ports et Docks est primordial si nous voulons sortir la tête haute de cette lutte.

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

**Le Secrétariat**

Le mouvement national hebdomadaire pour la grève de nuit est maintenu.

## GREVE DE NUIT

DU JEUDI 21 JANVIER 2010  
AU VENDREDI 22 JANVIER 2010  
DE 06H00 A 06H00

**Le Secrétaire Général**

**P.DESHAYES**



**Pour info et affichage**